

DECISION

Décision n°:
GB/ASM/AG/2024/83
Contrats avec la Compagnie
A tout va !
Senlis fait son théâtre 2024

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, portant sur la délégation consentie par le Conseil Municipal à Madame le Maire en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 1^{er} Adjoint au Maire, n°221 en date du 30 septembre 2020,

Considérant la nécessité de passer des conventions et contrats dans le cadre de la programmation de « Senlis fait son théâtre 2024 »,

DECIDONS :

Article 1 : la passation de deux contrats avec la Compagnie A tout va !, représentée par Alexandre Gardère, Président, sise 7 allée de la Batellerie 93160 Noisy-le-Grand, SIRET : 507 641 124 0015, dans le cadre de la programmation de « Senlis fait son théâtre 2024 ».

Article 2 : Ce contrat est passé pour 2 représentation du spectacle « Mario et la Sanza magique », le jeudi 4 avril à 14h30 et le samedi 6 avril 2024, à 16h, au sein de la médiathèque de Senlis, et 1 représentation du spectacle « La Belle et la Bête », le dimanche 7 avril à 15h, dans le parc du château Royal.

Article 3 : Conformément aux contrats, la ville versera la somme 2250 € net sur présentation d'une facture, et prendra en charge le repas conformément aux article 14 du présent contrat.

Article 4 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Senlis, la Trésorerie Municipale et l'Intéressé qui dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait à Senlis, le 21 MARS 2024



Marie-Christine ROBERT
1^{er} Adjoint délégué aux Affaires Culturelles
et à la Communication

Cette décision a été,
Reçue en Ss-Préfecture le : 21 MARS 2024
Notifiée à l'intéressé le : 21 MARS 2024
Publiée sur le site internet de la collectivité le : 22 MARS 2024